

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1214

présenté par

Mme Liliana Tanguy, M. Cubertafo, Mme Piron, Mme Dupont et Mme Violland

ARTICLE 14 D

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.